

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANCÉ****SEANCE DU 29 AOUT 2011**Nombres de Membres :

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération, hors procurations : 18

L'an deux mille onze, le vingt-neuf août, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 27 juin 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

MM. Henri VOUILLON, Pierre CHAMPION, Mme Françoise BAJARD, M. Patrick CLERC, Adjoints.

Mmes Blandine BERREZ, Florence BODILLARD, Denise CUBA, Isabelle DE ARAUJO, MM. Richard DE SANTIS  
Philippe GAGET, Daniel GAILLARD, Mme Maryline GAUTHIER, MM. Hervé MARMET, Cédric MAUCELI, Alain MICHON, Joël MORNAY et Mme Christiane ROGIC.Membre absent excusé :

M. Gilles JONDET (mandat écrit donné à M. Henri VOUILLON)

Madame Blandine BERREZ a été élue, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2011 dont un exemplaire a été envoyé, par voie électronique, à chaque conseiller.

**CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT TERRITORIAL SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE A L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE SANCÉ.**

Monsieur le Maire rappelle la volonté politique du Conseil Municipal de pérenniser l'existence de l'Ecole de Musique Municipale de SANCÉ qui connaît un succès certain.

La création d'une classe de chant a été validée dans le Projet d'Etablissement de l'Ecole de Musique Municipale approuvé le 31 mai dernier.

Il propose la création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique pour permettre le recrutement d'un professeur qui enseigne déjà le chant dans d'autres écoles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, un poste d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (2.00/20).

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour pourvoir ce poste pré-affecté auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif de 2011.

**ARRIVEE D'ISABELLE DE ARAUJO****CAMVAL – PROJET de PLH (Programme Local de l'Habitat) 2012/2017- AVIS DE LA  
COMMUNE.**

Monsieur le Maire rappelle que le PLH (Programme Local de l'Habitat) définit pour 6 ans les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements/hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre des logements.

Les PLU (Plan Local d'Urbanisme) communaux doivent être compatibles avec les objectifs du PLH. Le PLH est valable 6 ans à compter de son approbation.

Par délibération en date du 12 février 2009, le Conseil communautaire de la CAMVAL a décidé de lancer la procédure d'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat.

Le PLH de la CAMVAL a été construit en étroite concertation avec les communes de l'agglomération, l'Etat et l'ensemble des personnes associées de droit.

L'élaboration s'est déclinée en trois phases, détaillées dans les trois documents du PLH :

**I- le diagnostic :**

**Synthèse : le périmètre du diagnostic prend en compte tous les territoires limitrophes de la CAMVAL et notamment ceux du sud et de l'est de l'agglomération.**

Le diagnostic a mis en avant une évolution démographique faible vis-à-vis des territoires voisins entre 1999 et 2007 (+2,2%). La population est vieillissante : les classes d'âges en-dessous de 45 ans ont baissé entre 1999 et 2007, tandis que les classes d'âges au-dessus de 45 ans voient leur part augmenter. De plus, l'offre de logements spécifiques et adaptés est assez faible alors que 93% des personnes âgées vivent à domicile.

La taille moyenne des ménages diminue également à cause notamment de la « décohabitation ».

Les revenus des ménages du territoire de la CAMVAL sont disparates avec une concentration des revenus les plus faibles sur la ville-centre, qui concentre également les logements sociaux (84.4% des logements sociaux de la CAMVAL). La demande sociale concerne principalement les ménages jeunes et modestes.

Le rythme de construction est insuffisant pour porter le développement de l'agglomération depuis 2006/2007 et répondre à la demande en logement liée entre autre au phénomène de desserrement des ménages.

Le départ des ménages vers la périphérie consomme également une part importante du foncier. La part de construction de logements individuels est plus importante que la part de logements collectifs (en dehors du pôle urbain, le territoire compte près des ¾ de ses logements en individuel).

## 2- Les orientations issues du diagnostic sont au nombre de 6 :

### Synthèse

Le scénario choisi pour le PLH 2012-2017, vise une croissance démographique renforcée de 4% sur les 6 ans du PLH pour atteindre les 64 000 habitants soit 3 000 habitants de plus.

Ce scénario nécessite des besoins en résidences principales de l'ordre de plus de 400 unités par an, soit 2 444 résidences principales de plus à l'échelle des 6 ans du PLH.

La situation actuelle contribue à bloquer les itinéraires résidentiels et ne permet pas de répondre aux besoins des primo-accédants et des personnes âgées.

C'est pourquoi, les orientations ont été définies principalement en réponse à ces situations.

- Développer l'observation et la mise en réseau de l'habitat sur le territoire,
- Mettre en œuvre une stratégie foncière communautaire comme « fil rouge » du PLH,
- Rechercher le dynamisme démographique par le développement d'une offre de logements équilibrée et diversifiée,
- Lutter contre la vacance, l'indignité des logements et la précarité énergétique,
- Répondre aux besoins en logements spécifiques et adaptés,
- Mieux prendre en compte le vieillissement de la population.

## 3- Le programme d'actions :

### Synthèse

Le programme décline en actions, en fonction des territoires, les orientations issues du diagnostic que l'on peut résumer ainsi : « proposer une offre nouvelle et rééquilibrer les territoires pour réamorcer les parcours résidentiels. »

Il est nécessaire de produire environ 400 résidences principales par an pour relancer le marché et 17 % de ces logements devront être des logements publics.

Les objectifs en termes de logements doivent également passer par le parc existant, en travaillant sur la vacance, la performance énergétique, et en luttant contre l'indignité des logements.

Les premières actions visent à affirmer le rôle d'interlocuteur clef de la CAMVAL en matière d'habitat.

Il s'agit de partager les enjeux du territoire communautaire, d'améliorer sa connaissance et par conséquent de mieux organiser son développement. Cela se traduit par des actions de mise en réseau des acteurs.

L'offre en logements spécifiques et adaptés étant peu développée sur le territoire, ce premier PLH est l'opportunité de dresser un état des lieux de la demande en logements et hébergements afin de mieux cibler les actions (logements pour les jeunes, pour les travailleurs saisonniers...).

En outre, la CAMVAL peut jouer un rôle de territoire expérimental concernant le logement des seniors, l'enjeu étant prégnant sur le territoire.

Dans le même temps, une politique foncière communautaire est à mettre en œuvre afin de mieux maîtriser la consommation foncière et l'étalement urbain : état des lieux précis des opportunités foncières et définition d'une stratégie foncière « habitat » sur le territoire.

Les objectifs quantitatifs **plancher (ou minimum)** pour la commune, permettant de répondre au scénario validé par les élus de la CAMVAL sont :

Secteurs	Communes	Objectifs plancher PLH 2012-2018 en nombre de résidences principales : - constructions neuves - réhabilitation - résidences secondaires	20% de HLM sur Charnay et Macon Ville 10% sur les autres communes Soit 17% du flux		
			Nombre de HLM PLUS PLAII	Nombre de PLUS - 85% des HLM - 14% des lgts totaux	Nombre de PLAII - 15% des HLM - 3% des lgts totaux
Urbain	Macon	1000	200	170	30
	St Laurent	15	2	1	0
	Charnay	750	150	128	23
	Sancé	90	9	8	1
	Sennecé	60	6	5	1
	St Jean Le Priche	40	4	3	1
	<b>TOTAL</b>	<b>1955</b>	<b>371</b>	<b>315</b>	<b>56</b>

<b>Rural</b>	Azé	15	1	1	0
	Igé	30	3	3	0
	Péronne	36	4	3	1
	St Maurice	6	1	1	0
	Verzé	6	1	1	0
	<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>2</b>
<b>Nord péri-urbain</b>	La Salle	6	1	1	0
	Senozan	24	2	2	0
	Charbonnières	21	2	2	0
	Laizé	42	4	4	1
	Hurigny	90	9	8	1
	St Martin	24	2	2	0
	<b>TOTAL</b>	<b>207</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>3</b>
<b>Ouest péri-urbain</b>	La Roche	48	5	4	1
	Prissé	60	6	1	1
	Chevagny	6	1	0	0
	Berzé	21	2	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<b>Viticole</b>	Sologny	6	1	1	0
	Milly Lamartine	12	1	1	0
	Bussièrès	6	1	1	0
	Vergisson	6	1	1	0
	Davayé	6	1	1	0
	Solutré	6	1	1	0
	Fuissé	6	1	1	0
	Loché	6	1	1	0
	<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>CAMVAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 444</b>	<b>419</b>	<b>349</b>	<b>63</b>

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLH de la CAMVAL sont cohérents, ils participent à la production de logements attendue sur le territoire communal.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir donner un avis favorable dans un délai de 2 mois sur le projet de PLH de la CAMVAL, arrêté le 30 juin 2011. Passé ce délai, sans délibération de la commune l'avis de celle-ci sera réputé positif.

Sur la base des avis des 26 communes membres de la CAMVAL, le projet de PLH sera approuvé par délibération du Conseil communautaire et transmis au représentant de l'Etat, qui le soumettra, pour avis, au Comité Régional de l'Habitat (CRH). Sous réserve des modifications demandées par le CRH, la CAMVAL pourra ensuite adopter définitivement son Programme Local de l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5216-5,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 302-2 et R 302-9,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CAMVAL en date du 12 février 2009 portant sur le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CAMVAL en date du 30 juin 2011 arrêtant le projet de PLH,

Vu le projet de PLH arrêté et transmis par la CAMVAL et réceptionné en mairie le 27 juillet 2011

Considérant que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet de PLH arrêté par la CAMVAL dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet arrêté,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DONNE un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la CAMVAL

### **EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE EN ZONE UE DU PLU - DOSSIER 497.110.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet du raccordement au réseau électrique pour alimenter l'habitation de Monsieur Roger ALBET (PC 07149711S0014) pour un coût estimé à 8 700 € HT.

Le plan de financement mentionné dans le courrier indique le coût d'environ 5 220 € HT restant à la charge de la commune.

Oui cet exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- SOLLICITE l'aide du Conseil Général,
- ACCEPTE le projet présenté par le SYDESL,
- DONNE son accord sur le montant de la contribution communale s'élevant à la somme d'environ 5 220 € HT,
- DIT que cette contribution communale inscrite au budget communal sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire).

**ARRIVEE DE MARYLINE GAUTHIER**

## AFFAIRES DIVERSES

- Mme Blandine BERREZ sollicite sa participation à diverses commissions communales (finances, affaires scolaires) pour parfaire ainsi sa connaissance de la gestion communale. Pas de problème.
- Trois défibrillateurs ont été commandés auprès de la *Société Médilys Santé* pour un montant total de 5 495.50 € ; une séance d'initiation est prévue pour les associations, jeudi 22 septembre 2011, à 18h 30, à la salle des fêtes.
- ZAC du Centre Bourg : un arrêté du préfet de région porte prescription d'un diagnostic archéologique sur une partie des terrains de la ZAC ; en cas de découverte de vestiges archéologiques importants, les travaux de fouille seraient à la charge de l'aménageur.
- Pour l'année 2012, la CAMVAL confirme une subvention de 21 151 € à l'Ecole de Musique Municipale.
- Le géomètre a terminé le relevé des plans du Château Lapalus ; ils permettront à la commission des bâtiments de travailler sur l'aménagement de ce bâtiment.
- A l'occasion du Forum des Associations, le 3 septembre prochain, un appel à la création d'une association chargée de faire vivre le Château Lapalus sera lancé.
- Du 19 janvier au 18 février 2012, la population de SANCÉ sera recensée.
- Balade des Lavoirs : le dépliant est prêt pour l'impression.
- Problème récurrent de panne de l'éclairage public, Rue du Bourg, malgré les relances auprès de la SMEE.
- Un article sur le bruit et ses nuisances est publié dans SANCE ECHOS tous les ans avant la période estivale ; il faudrait également rappeler les règles de bon voisinage pour éviter les conflits.
- La rue des Gaudriolles et le Chemin de Vallières vont être prochainement goudronnés.